



**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE POINTE-AUX-OUTARDES**

**AVIS PUBLIC  
D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

**AVIS PUBLIC** est donné, par la soussignée, Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, que le 23 juillet 2019, le conseil a adopté :

- le Règlement 350-19 modifiant le règlement de zonage numéro 341-18 et ses amendements en vigueur.
- le Règlement 351-19 modifiant le règlement de construction numéro 343-18 et ses amendements en vigueur en vue de préciser les dispositions applicables à la reconstruction ou la réfection d'un bâtiment dérogatoire protégé par droits acquis.

Ces règlements ont été approuvés par la MRC de Manicouagan le 21 août 2019, et ils sont en vigueur depuis le 26 août 2019, tel qu'en fait foi le certificat de conformité délivré ce même jour par Mme Patricia Huet, secrétaire-trésorière adjointe.

Ces règlements peuvent être consultés au bureau de la soussignée au 471, chemin Principal, aux heures normales de bureau.

Donné à Pointe-aux-Outardes, ce 13<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2019.

Dania Hovington  
Directrice générale/secrétair-trésorière